



Projets routiers

La Région Normandie participe au financement des routes aux côtés de l'Etat dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région et des Départements dans le cadre des Itinéraires Routiers Intérêt Régional sur les axes structurants. Elle entend renforcer l'ossature du réseau routier à vocation régionale autant que nationale et européenne.

Aux abords des autoroutes

Contournement est de Rouen - A28-A13

Le projet de contournement Est de Rouen, qui doit relier l'A28 à l'A13 devrait voir le jour en 2030-2031 (début des travaux prévu en 2027-2028). Cette liaison au statut autoroutier A133 A134 a été déclarée d'utilité publique le 16 novembre 2017. Projet structurant et essentiel pour le territoire, attendu par une large majorité des Rouennais, Seinomarins, et des acteurs économiques de la métropole rouennaise. Il permettra entre autres de décongestionner le centre-ville de Rouen, et de renforcer l'attractivité de la Normandie en améliorant l'accessibilité et la desserte de l'ensemble du complexe industrialo-portuaire de Rouen et des pôles d'activités et d'emploi du territoire Métropolitain. La subvention publique, estimée à 490 millions, est à financer pour moitié par l'Etat, et pour moitié par les collectivités locales.

Le 15 décembre 2021, le gouvernement a lancé la procédure de désignation du concessionnaire de cette liaison A28/A13.

La Région Normandie et le Département de la Seine-Maritime se substituent financièrement à la Métropole Rouen Normandie

La Région Normandie et le Département de la Seine Maritime ont décidé, pour l'aboutissement du projet de contournement Est de Rouen, de se substituer à la Métropole Rouen Normandie dans ses engagements pris en 2017.

Celle-ci refusant désormais de financer sa part de 66 millions d'euros, la Région va augmenter sa contribution de 48 millions d'euros la portant de 157 millions d'euros à 205 millions d'euros au total.

Amélioration des accès à l'A13

Afin de renforcer le développement économique du territoire, la Région contribue à des opérations autoroutières :

- Accès à l'A13 dans le secteur de Pont Audemer
- Complément au ½ diffuseur d'Heudebouville
- Complément du ½ diffuseur de la Haie Tondue

Routes Nationales

Route Nationale 12

Dans l'Orne, afin d'assurer la sécurité des traversées et le désenclavement de cette zone, deux sections restent à engager sur le Contrat de plan 2015-2020 : la déviation de St Denis sur Sarthon et celles de Mortagne-Tourouvre et Ste Anne St Maurice.

Route Nationale 13

Dans l'Eure, la Région s'est engagée significativement pour la relance du projet d'aménagement à 2x2 voies de la section de la RN 13 entre Evreux et Chauffour les Bonnières. Elle a obtenu le 21 février 2020 l'accord de l'Etat pour en mener les études jusqu'à la déclaration publique.

Le 6 octobre 2021, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a décidé la mise en place d'une concertation préalable réglementaire. Cette étape essentielle pour le grand public pour exprimer ses attentes, s'est déroulée du 5 septembre au 23 octobre 2022. Ce dispositif participatif a permis d'informer et de recueillir l'ensemble des avis des parties prenantes et du grand public sur un projet, avant sa réalisation. Le bilan de la concertation établi par les garants de la CNDP ainsi que tous les éléments conclusifs sont consultables sur [le site internet de la DREAL](#), maître d'ouvrage de l'opération.

L'Etat, en tant que gestionnaire et propriétaire de la RN 13, fera prochainement connaître ses choix définitifs sur les aménagements les plus appropriés pour la RN 13, en cohérence avec les résultats de la concertation préalable réglementaire.

La déviation Sud-Ouest d'Evreux, dernière étape du contournement sud de l'agglomération ébroïcienne vise par ailleurs à détourner le flux de circulation quotidienne du cœur d'agglomération, améliorant ainsi le cadre et la qualité de vie des habitants.

Dans la Manche, des travaux restent à entreprendre pour sécuriser le secteur entre Valognes et Cherbourg, supprimer des accès directs aux riverains et ponctuellement créer des plateformes neuves.

Boulevard Périphérique Nord de Caen- RN 814

Dans le Calvados, l'objectif est d'améliorer la fluidité du trafic avec un haut niveau de sécurité des usagers ainsi qu'une meilleure insertion de l'infrastructure dans son environnement.

Aménagement à 2x2 voies de la RN27

L'opération va permettre de réaliser une liaison routière sûre et fluide sur la totalité de l'itinéraire entre Rouen et Dieppe

Accès routiers Sud au Pont Flaubert

Le projet consiste à réaliser une liaison directe entre le pont Flaubert et la voie rapide Sud III

Routes départementales

Itinéraires Routiers d'Intérêt régional

La Région intervient également dans le cadre de son soutien aux départements aux Itinéraires Routiers d'Intérêt régional (IRIR) sur certaines routes départementales qui font l'objet de travaux d'aménagement afin d'améliorer les déplacements interurbains de personnes, désenclaver le territoire et faciliter l'accès aux autoroutes.

Parmi les projets :

- Mise à deux fois deux voies entre Avranches et Granville (RD973) et entre Flers et Argentan (RD924)
- Desserte portuaire de Caen (liaison RD402-RD403)
- Aménagement de certaines sections de routes : RD925 (Le Havre-Eu) ; RD6015 (Yvetot-Le Havre) ; RD173 ; RD674 (Vire-A84) ; RD524 (Vire-Orne)

Contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin

Le contournement ouest de Cherbourg-en-Cotentin est un aménagement visant à sécuriser les trajets entre l'est et l'ouest de l'agglomération du Cotentin, à fluidifier la circulation dans le secteur de la gare de Cherbourg-en-Cotentin, et à désengorger le centre-ville, venant ainsi limiter les importantes émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est également de faciliter l'accès au futur centre de secours, au campus

cherbourgeois et, s'agissant des habitants de l'ouest du Cotentin, à la RN13 et aux pôles de santé situés dans la ville centre.

Les partenaires souhaitent que ce projet soit exemplaire sur le plan de la concertation, essentielle à la bonne acceptation du projet par les citoyens, et de la bonne prise en compte de leurs attentes. Ce projet cherchera par ailleurs à limiter au maximum son impact environnemental dans une recherche de sobriété : 2 X 1 voie, limitation à 90 km/h, recherche du tracé le moins impactant, logique de compensation.

Une phase de pré-concertation interviendra en parallèle de la période d'études de 2022 à 2024 et concernera élus locaux, associations, profession agricole, et riverains sur demande. A la suite de la pré-concertation se succèderont une concertation publique à destination notamment des usagers, puis une enquête publique en 2025, pour un début des travaux envisagé en 2027.

Le Département de la Manche assurera la maîtrise d'ouvrage du futur équipement de contournement. Il sera financé par le Département à hauteur de 40 %, la Région Normandie et la Communauté d'Agglomération du Cotentin apportant chacune une contribution de 30 % du coût total (soit 19 millions d'euros).